



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Le ministre*

*Paris, le 01 SEP. 2020*

Madame la Présidente,

Pendant l'année scolaire 2019-2020, le Conseil supérieur des programmes a fourni un travail important qui l'a conduit à s'emparer de sujets variés et à répondre avec efficacité aux saisines qui lui avaient été transmises :

- il a examiné et voté les projets de programme pour les classes de première et terminale du nouveau lycée professionnel en octobre 2019 ;
- il a remis en décembre 2019 ses propositions d'introduction de contenus d'enseignement sur le développement durable, le changement climatique et la biodiversité dans les programmes de la scolarité obligatoire, de la maternelle au cycle 4 ;
- il a examiné l'articulation entre les programmes d'EMC des classes de troisième et de seconde avec les contenus du SNU : une note m'a été remise en juillet, qui conclut à une pleine cohérence entre ces contenus d'enseignement et qui recommande de développer la coordination entre enseignements et dispositifs, notamment par un partage plus important des ressources et des outils, par une place plus importante accordée aux acteurs de la formation.

Je tiens, par ce courrier, à remercier le Conseil pour la qualité de ses contributions.

La longue période de la crise sanitaire a très logiquement freiné les travaux du Conseil, qui n'a pu de ce fait se saisir des autres enjeux initialement prévus. Au regard de leur importance, je souhaite qu'ils soient maintenus au programme de travail du Conseil pour l'année scolaire à venir.

Pour l'année 2020-2021, je demande au Conseil supérieur des programmes de consacrer sa réflexion aux enjeux suivants :

**Une réflexion sur le programme de la maternelle**

En cohérence avec les textes publiés au Bulletin officiel du 29 mai 2019, en lien avec la DGESCO et en complémentarité avec les travaux du Conseil scientifique de l'éducation nationale, le CSP confrontera l'esprit des évolutions apportées par la loi et le programme actuellement en vigueur, et me soumettra conséquemment des pistes d'aménagement de ce programme.

Madame Souad AYADA  
Présidente  
Conseil Supérieur des Programmes  
110, rue de Grenelle  
75007 PARIS

.../...

### **Une réflexion sur l'introduction du numérique dans les pratiques pédagogiques et dans la construction des savoirs**

La crise sanitaire a montré la capacité des professeurs à trouver des solutions numériques pour assurer, autant que possible, la continuité des apprentissages de leurs élèves : ils ont exploité des outils variés, recouru à des démarches diverses, proposé de nombreuses pratiques qui ont eu des incidences sur l'approche et la construction des savoirs. Le Conseil supérieur des programmes, déjà engagé en ce domaine par sa représentation dans les instances chargées de préparer les États généraux du numérique, examinera comment et sous quelles conditions le recours au numérique peut contribuer à la transmission des savoirs et à l'amélioration des pratiques pédagogiques.

### **L'articulation des programmes de collège avec les nouveaux programmes de lycée**

Le CSP examinera la question de l'articulation entre les actuels programmes de collège et les nouveaux programmes des lycées général, technologique et professionnel. Discipline par discipline, il se soumettra son analyse ainsi que ses propositions d'éventuels amendements destinés à favoriser une bonne progression des apprentissages entre le collège et le lycée.

### **Le suivi de la mise en œuvre des programmes du lycée général et technologique et du lycée professionnel dans les manuels scolaires**

Le Conseil effectuera, en étroite collaboration avec les représentants des éditeurs, une analyse, par discipline ou enseignement, des nouveaux manuels scolaires produits. Cette relation continue vous permettra de discerner les éléments susceptibles d'être améliorés pour garantir de meilleurs apprentissages des lycéens.

### **La formation initiale et continue des professeurs**

La loi de refondation du 8 juillet 2013 prévoit que le CSP puisse émettre des avis et formuler des propositions sur « la nature et le contenu des épreuves des concours de recrutement d'enseignants des premier et second degrés [...] ainsi que [sur] les objectifs et la conception générale de la formation initiale et continue des enseignants ».

Le CSP a donc vocation à être membre du comité de suivi de la mise en place des INSPÉ et à suivre, en tant qu'observateur, le plan national de formation.

Enfin, comme vous le savez, cette année scolaire 2020-2021 verra le lancement de l'évaluation des établissements scolaires du second degré, pour laquelle le Conseil d'évaluation de l'École (CEE) a défini un cadre précis et une démarche en deux étapes, une autoévaluation par la communauté éducative de l'établissement et une évaluation externe. Il s'agit d'appréhender chaque établissement dans sa globalité et de définir des axes stratégiques, un plan d'actions et de formation des personnels : aussi les dimensions didactique et pédagogique seront-elles examinées. Dans cette perspective, je demande au CSP de contribuer à la réflexion méthodologique du CEE sur les apprentissages des élèves et sur les enseignements.

Je m'attacherai à rencontrer de manière régulière le CSP au fil de cette année scolaire afin de faire avec ses membres un point sur les résultats de leurs travaux.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes respectueux hommages.



Jean-Michel BLANQUER